Charte de protection des dauphins hôtes des Embiez

Depuis dimanche matin (le 24 septembre), un groupe de sept Dauphin bleu et blanc a élu domicile dans le port des Embiez. Ils sont ici pour une durée indéterminée et pour une raison qui l'est tout autant. Peut-être sont-ils présents de leur plein gré, mais il est aussi possible qu'une pathologie ou qu'un stress leur impose cette halte.

Dans tous les cas, ce comportement nous offre le privilège d'admirer ces merveilleux cétacés. Mais apprécier ce phénomène hors du commun doit se faire dans le respect de quelques règles de conduite afin d'assurer la tranquillité de ces animaux protégés :

- ✓ Ne nagez pas avec eux : se retrouver dans un espace réduit stresse les animaux et nuit à leur repos. De plus, il est interdit de s'immerger dans le port.
- ✓ Ne les nourrissez pas : ce sont des dauphins sauvages. Les alimenter peut engendrer une dépendance à long terme et un déséquilibre dans la ration pouvant avoir des conséquences sur leur santé.
- ✓ Evitez de les approcher avec votre embarcation : vous risquer de les perturber fortement par votre présence, ou de les blesser. Si votre traversée dans le port impose de les croiser, naviguez le plus loin possible et à vitesse réduite.
- Enfin, prenez le temps de les observer du bord et dans le calme. C'est dans ces conditions que vous aurez la joie de les entendre souffler et siffler et de profiter au mieux de votre appareil photo!

En observant ces quelques règles de base, vous passerez un moment inoubliable dans l'intimité des Dauphins bleu et blanc et vous honorerez leur visite bien plus qu'en tentant de les toucher ou de les poursuivre.

Merci pour eux!

Informations:

Merci de contacter l'association Souffleurs d'Ecume

Cette charte été réalisée par l'association Souffleurs d'Ecume avec l'aimable autorisation de la municipalité de Six-Fours-Les-Plages, de la société Paul Ricard et de l'Institut Océanographique. Remerciements au GECEM, SOS Grand Bleu, Cetus, la Bienheureuse et la Pt'tite Fany.